

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le lycée Jules LESVEN

34 rue Jules Lesven
BP 72507
29225 BREST CEDEX 2

*Représenté par Monsieur REVELEN Stéphane,
Proviseur,*

Section concernée : BTS Gestion de la PME

Équipe pédagogique : - Mme ARIES Nathalie
- Mme CARRAYRO Éliane
- Mme LE HIR Isabelle
- M. VIGOUROUX Gaëtan

et

SEIMI

75 rue Amiral Troude
29200 BREST

*Représentée par Monsieur GÉRARD Philippe,
Directeur opérationnel,*

Il est convenu ce qui suit :

SEIMI est une entreprise spécialisée dans le négoce d'équipements de marine. La société est une référence auprès des professionnels de la marine, des ports et des collectivités territoriales.

Le lycée Jules LESVEN, section Gestion de la PME, a vocation à former des étudiants destinés à devenir des collaboratrices ou des collaborateurs de la direction d'une très petite, petite ou moyenne entreprise.

SEIMI et le lycée Jules LESVEN se sont rapprochés afin d'étudier des solutions de partenariat privilégié.

Article 1 - Contexte

Les relations entre l'école et l'entreprise que le lycée souhaite développer sont au centre de ce partenariat. La relation École - Entreprise déjà initiée depuis de nombreuses années se cimentera par cette convention de partenariat.

Le référentiel du BTS Gestion de la PME prévoit 12 semaines de stage réparties sur les deux années de la formation. SEIMI et le lycée LESVEN souhaitent conjointement favoriser la formation et l'insertion professionnelle des étudiant(e)s.

La convention vise à créer les conditions d'une collaboration efficace entre l'entreprise et le lycée.

Article 2 - Objectif du partenariat

Il s'agit de développer les échanges entre SEIMI et la section du BTS Gestion de la PME du lycée Jules LESVEN.

Le partenariat pourra se matérialiser par :

- La réponse aux besoins ponctuels de l'entreprise en proposant des étudiant(e)s en stage (ce qui donnera lieu à la signature d'une convention de stage)
- La participation de représentants de l'entreprise aux commissions de jury dans le cadre des examens ponctuels, des contrôles en cours de formation et de la Validation des Acquis de l'Expérience
- L'intervention de représentants de l'entreprise dans l'établissement scolaire
- La visite de l'entreprise par les étudiant(e)s et leurs professeurs
- L'information de l'entreprise par l'équipe pédagogique sur les évolutions du référentiel du BTS Gestion de la PME
- L'information mutuelle sur les évolutions technologiques, économiques et organisationnelles des métiers en lien avec la filière du BTS
- La communication par l'entreprise d'informations permettant à l'équipe pédagogique de construire des contextes professionnels à exploiter avec les étudiant(e)s.

Article 3 - Information

Des échanges réguliers seront prévus. Ils pourront prendre la forme de rencontres et de contacts téléphoniques et électroniques.

Article 4 - Délai

La convention prend effet à la date de signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction à défaut d'une dénonciation par l'une des parties.

Article 5 - Avenants et modifications pouvant intervenir dans la convention

La convention, en accord avec l'ensemble des partenaires, peut faire l'objet d'avenants et de modifications, en fonction de l'évolution du partenariat.

Fait en deux exemplaires, le 9 juillet 2018 à BREST.

Pour le lycée Jules LESVEN

S. REVELEN



Pour SEIMI

SEIMI
P. GÉRARD
75 Rue Amiral Tréude - CS 41809
29218 BREST CEDEX 2
Tél. : 02 98 46 11 02
Fax : 02 98 45 17 49